

Communiqué de presse

08/05/2015

Dans le cadre des relations de coopération entre le Maroc et le Burkina-Faso, une délégation conduite par la présidente de l'autorité de contrôle Burkinabé, a effectué une visite au Maroc les 7 et 8 mai 2015, visite qui a été couronnée par la signature d'une convention de coopération entre les deux autorités.

En effet, la CNDP et la Commission de l'Informatique et des Libertés Burkinabé (CIL) ont signé un protocole visant à mettre en place un cadre de coopération en matière de protection des données personnelles et de la vie privée entre le Royaume du Maroc et la République du Burkina-Faso.

Cette initiative vise à mettre sur pied un dispositif bilatéral entre les autorités de protection en vue d'organiser leur collaboration, de favoriser l'échange d'informations et d'expériences et d'encadrer de manière efficace les flux transfrontaliers des données personnelles entre les deux pays. Le protocole de coopération prévoit notamment des mesures en vue de :

- Collaborer à propos des demandes d'autorisation de transfert de données à caractère personnel entre les deux pays ;
- Echanger des informations en matière de protection de la vie privée et des données personnelles ;
- Coopérer aux fins de gestion des plaintes et des contrôles impliquant les deux autorités.

La signature du protocole, qui constitue une première initiative adoptée par la CNDP en concertation avec une autorité Africaine, témoigne de l'excellence des liens d'amitié et de coopération qui existent entre le Royaume du Maroc et la République du Burkina-Faso.

Il y a lieu de rappeler à cet égard que cette initiative s'appuie sur les travaux des assemblées générales de l'Association francophone des autorités de protection des données personnelles (AFAPDP), dont la 7ème conférence s'est tenue au Maroc en novembre 2013.